Les Défibrillateurs Semi-Automatiques (DSA)

En 2011, notre commune s’est équipée de quatre défibrillateurs semi-automatiques, conformément aux dispositions réglementaires du Code de la santé publique. Nous vous proposons de découvrir ces appareils, permettant à



ocement et le plus donc à sauver des

Que se passe-t-il en cas d'arrêt cardiaque ?

L’arrêt cardiaque a pour conséquence l’impossibilité pour le cœur de maintenir une circulation sanguine. Le cerveau n’est plus irrigué et la personne décède en l’absence de gestes immédiats de réanimation. Les compressions sternales et insufflations d’oxygène ont pour objectif de maintenir une circulation sanguine et amener l’oxygène aux organes.

Les mécanismes de l’arrêt peuvent être différents : soit le cœur ne se contracte plus, soit il fibrille

La fibrillation est due à des contractions anarchiques des fibres musculaires du cœur. En plus du massage cardiaque externe (MCE) et de la ventilation, il faudra qu’un choc électrique soit administré par un défibrillateur pour rétablir une activité normale du cœur.

La réussite de la réanimation dépend essentiellement de la rapidité de mise en œuvre des gestes et du défibrillateur.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur semi-automatique (DSA) ?

Un DSA est un appareil portable autonome permettant l'administration d'un choc électrique externe à une victime d'un arrêt cardiaque en cas de fibrillation ventriculaire.
S'il est utilisé dans les toutes premières minutes qui suivent l'effondrement de la victime, associé aux gestes de réanimation cardio-pulmonaire, le DSA pourra restaurer l'activité de la pompe cardiaque.

L'accès à la défibrillation précoce augmente considérablement les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque. Le DSA doit être utilisé par une personne ayant suivi la formation sur cet équipement de secourisme.

Le DSA se présente sous la forme d’un boîtier intégrant une poignée de transport et un panneau de commande. Il est stocké dans une sacoche, comprenant deux jeux d’électrodes, 1 kit accessoire de secourisme et 1 kit signalétique conforme au décret d'Août 2010.

Comment fonctionne un DSA ?

Le DSA est alimenté par une batterie. Il effectue un autotest journalier. Dès sa mise en route, le défibrillateur émet des messages sonores et visuels qui guident le secouriste. Deux électrodes connectées à l'appareil sont placées sur le patient : une sous la clavicule droite et l'autre sous le sein gauche du patient. Une fois branché, l'appareil reconnait l’existence d’une fibrillation avec une fiabilité de 100 % et conseille de délivrer ou de ne pas délivrer le choc ; Après le choc ou après l’analyse sans indication de choc, la réanimation doit être poursuivie en l'absence de signes de vie.

Note : En l’absence d’électrodes pédiatriques, le DSA peut être utilisé pour des enfants de plus de un an. La taille des électrodes peut conduire à les placer en antéropostérieur en fonction de la corpulence de l'enfant.

Où sont-ils situés ?

Quatre appareils sont situés à l'Espace Josette-Jourde, à l’office du tourisme, à Baillon (mairie annexe) et à la mairie d’Asnières.

Dispositions réglementaires

- Code de la santé publique : utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins
 Article R6311-14
 (Décret nº 2007-705 du 4 mai 2007 art. 1 2º Journal Officiel du 5 mai 2007)
 Autorisation de mise sur le marché des DSA.
- Article R6311-15
 (Décret nº 2007-705 du 4 mai 2007 art. 1 3º Journal Officiel du 5 mai 2007)
 Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.
- Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l’initiation des personnes non médecins à l’utilisation des défibrillateurs automatisés externes.
 L’utilisation d’un défibrillateur automatisé externe par des personnes non médecins en cas d’arrêt cardiaque repose sur des gestes simples pour lesquels une initiation courte et pratique est de nature à augmenter le taux de survie des victimes.

- Arrêté du 16 août 2010 fixant les modalités de signalisation des défibrillateurs cardiaques automatisés externes dans les lieux publics Texte et annexes reproduisant les modèles et dispositions graphiques de signalisation des DSA dans les lieux publiques.

Infos pratiques

Les défibrillateurs sont situés :

- Espace Josette Jourde
- Mairie annexe de Baillon
- Office de tourisme
- Mairie